



S'engager avec l'Union européenne sur les droits humains



EuroMed Rights
EuroMed Droits
الأورو-متوسطية للحقوق

Le Conseil de l'Union européenne

Le Conseil de l'Union européenne (Conseil de l'UE) représente les positions et les intérêts des Etats membres au niveau de l'UE par l'exercice de cinq compétences clefs :

1. Négocier et adopter la législation de l'UE, dans la plupart des cas avec le Parlement européen ;
2. Coordonner les politiques des Etats membres, telles que les politiques économiques et agricoles ;
3. Définir et mettre en œuvre la politique étrangère et de sécurité de l'UE en collaboration avec le Service européen pour l'action extérieure et en s'appuyant sur les lignes directrices fixées par le Conseil européen ;
4. Conclure des accords internationaux entre l'UE et des pays hors UE ou des organisations internationales ;
5. Approuver le budget de l'UE conjointement avec le Parlement européen.

Les ministres des gouvernements de chaque pays de l'UE se rencontrent dans 10 configurations différentes, chacune correspondant à un domaine politique. Lors des réunions des différentes configurations du Conseil, les ministres des pays de l'UE débattent et peuvent adopter des documents (conclusions et résolutions) et/ou publier des communiqués de presse. Ces documents adoptés par le Conseil de l'UE servent différents objectifs, tels que par exemple affirmer la position de l'UE à l'égard d'un événement ou d'un pays particulier, coordonner les actions des Etats membres ou bien encore inviter un Etat membre ou une institution européenne à prendre des mesures sur une question donnée ([exemple](#)).

Les discussions et les décisions de haut niveau sont étayées par le travail préparatoire de leurs représentations permanentes à Bruxelles, dont le personnel (ambassadeurs, fonctionnaires) se rencontre dans le cadre de groupes de travail et de comités spécialisés. La présidence du Conseil alterne entre les Etats membres tous les 6 mois.

Exemples de configurations du Conseil de l'UE

- Le Conseil des affaires étrangères, composé des ministres des affaires étrangères, est responsable de l'action extérieure de l'UE et couvre un large éventail de problématiques dont celle des droits humains.
- Le Conseil « Justice et affaires intérieures », composé des ministres de la justice et de l'intérieur, développe la coopération et des politiques communes sur diverses questions transfrontalières afin de faire de l'UE un espace de liberté, de sécurité et de justice.

Exemples de groupes et comités spécialisés

- Le Comité politique et de sécurité (COPS) surveille la situation internationale et examine les possibilités de réponse de l'UE en cas de crise à l'étranger. Il est composé des ambassadeurs COPS, qui sont basés dans les représentations permanentes des Etats membres à Bruxelles.
- Régional : le groupe « Machrek/Maghreb » (MaMa) couvre l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, le conflit du Sahara occidental, l'Autorité palestinienne, la Syrie et la Tunisie. Il traite également de la coopération de l'UE avec les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, également connue sous le nom d'Union pour la Méditerranée.
- Thématiques :
 - Le groupe de travail « Droits de l'homme » (COHOM) : aspects des relations extérieures de l'UE relatifs aux droits humains ;
 - Le groupe de travail « Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes » (FREMP) : questions relatives à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et des négociations ; concernant l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme.
 - Groupe de haut niveau « Asile et migration » : dimension extérieure de la politique de l'UE en matière d'asile et de migration ; dialogue, coopération et partenariats avec les pays d'origine et de transit ; migration légale et illégale ;

- Groupe de travail « Intégration, migration et éloignement » : questions relatives à la sortie, à l'entrée et à l'intégration dans l'UE ;
- Groupe de travail « Asile » : questions relatives au système d'asile européen commun (RAEC) ;
- Groupe de travail « Frontières » : mesures relatives au franchissement des frontières intérieures et extérieures des Etats de l'espace Schengen.

Quelle est son action en matière de droits humains et comment les organisations de la société civile (OSC) peuvent-elles le mobiliser ?

Le moyen principal dont dispose le Conseil de l'UE pour promouvoir le respect et la protection des droits humains au sein et en dehors de l'UE consiste à adopter des conclusions, des résolutions et des communiqués de presse ([exemple](#)). Ceux-ci sont adoptés par différentes configurations du Conseil et le travail préparatoire est mené au niveau des groupes de travail et des comités, qui se réunissent de manière régulière.

- Pour les questions des droits humains au sein de l'UE, l'action est souvent conduite par le Conseil « Justice et affaires intérieures », avec l'appui d'un groupe de travail compétent tel que par exemple FREMP ;
- Pour les questions des droits humains en dehors de l'UE, l'action est principalement portée par le Conseil des affaires étrangères, avec l'appui des groupes de travail et comités compétents tels que COHOM, COPS, et les groupes de travail géographiques concernés (par exemple pour l'Egypte, il s'agit du groupe de travail MaMa).

Résolutions, conclusions et déclarations

En amont de l'adoption de conclusions ou de résolutions, les organisations de la société civile (OSC) peuvent chercher à exercer une influence sur les représentants des Etats membres qui travaillent dans les groupes de travail ou les comités concernés (par exemple en rencontrant le représentant français du MaMa sur la situation des droits humains en Algérie). Leurs noms peuvent souvent être trouvés sur le site internet des représentations permanentes des Etats membres auprès de l'UE.

En utilisant la méthode mentionnée précédemment, le Conseil de l'UE s'est également doté d'outils plus ciblés pour traiter des droits humains. La protection des droits humains au sein de l'UE est prise en compte par toutes les instances du Conseil de l'UE, quels que soient leur niveau ou les sujets dont elles traitent. Le Conseil de l'UE reçoit le soutien particulier d'une instance spécialisée en charge de toutes les questions directement liées aux droits fondamentaux : FREMP. Il peut être amené à prendre des mesures dans les cas suivants :

Adopter une législation spécifique

Le Conseil de l'UE peut utiliser son pouvoir législatif pour adopter une législation européenne visant à assurer la protection de droits inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Pour les autres dossiers législatifs, il existe aussi une série de directives pour vérifier [la compatibilité avec les droits fondamentaux](#). Les OSC peuvent adopter une démarche semblable à celle décrite dans l'encadré intitulé « résolutions, conclusions et déclarations ».

Assurer la mise en œuvre effective de la Charte de l'UE

La Commission européenne soumet un rapport annuel sur l'application de la Charte. Ce rapport est l'occasion pour le Conseil de l'UE d'organiser son débat annuel interne sur la Charte, qui aboutit à l'adoption de ses propres conclusions sur le rapport ([exemple](#)). Ce rapport intègre des éléments tirés du rapport annuel de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE.

Le Conseil de l'UE déclare faire du respect et de la promotion des droits humains une priorité en soit. Pour ce faire, il peut mobiliser les outils suivants :

Les orientations thématiques sur les droits humains

Le Conseil de l'UE peut développer et adopter des [orientations thématiques](#) dont l'objectif est de soutenir l'action extérieure de l'UE et de fournir aux représentants et aux Etats membres de l'UE des informations pratiques sur la manière de soutenir la promotion de droits spécifiques (ex: la [liberté d'expression](#) ou [les défenseurs des droits humains](#)). Pour les OSC locales et internationales, ces orientations ouvrent la possibilité de demander des comptes aux délégations de l'UE et aux Etats membres et d'encourager leur mise en œuvre.

Les dialogues sur les droits humains

L'UE organise régulièrement des dialogues sur les droits humains avec des pays hors UE. La décision d'engager un dialogue sur les droits humains avec un pays hors UE est prise par le Conseil de l'UE, au sein duquel COHOM joue un rôle central. Les OSC peuvent par conséquent chercher à influencer les représentants des Etats membres au COHOM, en les invitant à proposer l'ouverture d'un dialogue sur les droits humains avec un pays donné.

Le Plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie

Ce plan est une liste d'actions que l'UE entend mettre en œuvre pour assurer la promotion des droits humains et de la démocratie dans son action extérieure. Les OSC peuvent suivre les engagements de l'UE et l'avancement pour les différents objectifs listés.

Le rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde

Ce rapport annuel fournit un aperçu des engagements et des actions de l'UE pour promouvoir et protéger les droits humains à travers le monde. Il cible des questions thématiques qui sont illustrées par des exemples portant sur des pays particuliers (ex: [rapport 2018](#)). Le rapport est adopté par le Conseil de l'UE une fois par an. Les OSC peuvent utiliser les données contenues dans le rapport annuel de l'UE comme source d'information sur les engagements et les actions de l'UE pour promouvoir et protéger les droits humains, et sur cette base, adresser des questions d'approfondissement aux décideurs de l'UE concernés.

Les priorités de l'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits humains

Le Conseil de l'UE est chargé de définir les priorités stratégiques de l'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits humains. Pour ce faire, il adopte une fois par an des conclusions déterminant les grandes lignes de l'action de l'UE pour les mois à venir ([exemple](#)). Les OSC peuvent chercher à exercer une influence sur les représentants des Etats membres qui œuvrent dans les groupes de travail concernés ou au COPS.

Le Service européen pour l'action extérieure

Officiellement créé en 2011, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) est le service diplomatique de l'Union européenne (UE). Il apporte son soutien au responsable des affaires étrangères de l'UE – le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, également Vice-président de la Commission européenne (HR/VP), [Josep Borrell](#) – dans la réalisation de trois types de mission :

1. Mener la Politique étrangère et de sécurité commune de l'Union (PESC) ;
2. Gérer les relations diplomatiques et les partenariats stratégiques de l'UE avec les pays hors UE ;
3. Travailler avec les services diplomatiques des pays de l'UE, avec les Nations unies et diverses organisations internationales.

Le SEAE est basé à Bruxelles mais repose sur un vaste réseau diplomatique de l'UE dans le monde, qui s'appuie sur plus de 140 délégations européennes (voir la fiche d'information sur les délégations de l'UE). Il est divisé en directions à la fois géographiques et thématiques.

Il travaille également de manière étroite avec les autres institutions européennes pour l'élaboration de la politique étrangère de l'UE :

- Le Conseil européen pilote les politiques étrangères, dont le contenu est défini par le Conseil des affaires étrangères au sein du Conseil de l'UE ;
- La Commission européenne et le SEAE travaillent ensemble pour adopter une approche globale des questions de politique étrangère ;
- Le SEAE rend compte au Parlement européen (PE), répond aux questions émanant des membres du PE, et voit le budget annuel de la politique étrangère et de sécurité commune approuvé par le PE.

1. Quelle est son action en matière de droits humains ?

Le rôle du SEAE est d'apporter de la cohérence dans l'action internationale de l'UE, laquelle comprend la promotion et la protection des droits humains, de la démocratie et de l'état de droit dans le monde. Les droits humains sont en théorie promus via les dialogues politiques avec des pays tiers, la politique européenne en matière commerciale et de développement, ainsi que la participation de l'UE à des enceintes multilatérales telles que les Nations unies et le Conseil de l'Europe.

De plus, afin de soutenir le travail du HR/VP dans l'élaboration d'une politique étrangère plus efficace, cohérente et visible, l'UE a également nommé des représentants spéciaux (RSUE), dont le rôle est de défendre les politiques de l'UE concernant spécifiquement certains pays, régions ou thématiques. [Eamon Gilmore](#) est le RSUE pour les droits humains et [Susanna Terstal](#) celle en charge du processus de paix au Moyen-Orient.

2. Que pouvez-vous attendre du SEAE ?

Le SEAE mobilise différents processus et dispose d'un certain nombre d'outils spécifiques pour aborder les questions relatives aux droits humains, à la fois sur le court et le long terme. Les organisations de la société civile et les défenseurs des droits humains peuvent entreprendre des actions ciblées et mener des activités de plaidoyer afin de réclamer la mobilisation de ces outils et pour influencer sur ces processus.

Dans le tableau suivant, l'accent est mis sur les processus et outils dont les prérogatives ou les initiatives sont pilotées au niveau de Bruxelles. Pour plus d'information sur les outils en matière de droits humains qui sont utilisés plus particulièrement au niveau des délégations de l'UE, vous pouvez vous référer à la fiche d'information correspondante.

Outils et actions du SEAE en matière de droits humains que les organisations de la société civile peuvent influencer

Outils et actions

Diplomatie, mesures préventives et politique de sanctions

- Les déclarations (prises de position publiques) (soit « au nom de l'UE » approuvées par tous les Etats membres, portées « par le HR/VP » ou bien « par son porte-parole », ne nécessitant pas de validation préalable des Etats membres)
- Les démarches diplomatiques (approuvées à Bruxelles, confidentielles et relevant de la responsabilité formelle du HR/VP)
- Les sanctions telles qu'un embargo sur les armes, le gel des avoirs, l'interdiction de visas et de voyager (les propositions sont initiées par le HR/VP)
- Les représentants spéciaux de l'UE, et en particulier celui en charge des droits humains dont le rôle est d'améliorer l'efficacité et la visibilité de la politique de l'UE en matière de droits humains (par exemple en abordant des questions relatives aux droits humains lors de visites de pays tiers)
- Les dialogues et discussions politiques avec des pays tiers ou des organisations régionales pour lesquelles l'UE doit veiller à l'inscription des droits humains à l'ordre du jour :
 - o Les conseils d'association
 - o Les comités d'association
 - o Les sous-commissions des droits de l'homme
- Les dialogues sur les droits humains qui sont dédiés aux discussions sur les droits humains avec des pays du monde entier ; la plupart ont lieu dans le pays concerné mais ils sont aussi souvent organisés à Bruxelles.
- Les missions d'observation des élections (observateurs nommés par la Commission et le SEAE)

Stratégies et plans d'action

- Plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie : plan d'action sur cinq ans avec une liste d'actions que l'UE indique vouloir mettre en œuvre pour garantir la promotion des droits humains et de la démocratie dans son action extérieure
- Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde, qui évalue la progression vers les objectifs fixés dans le Plan d'action
- Stratégies par pays pour les droits de l'homme et la démocratie de l'UE, qui sont rédigées par les délégations de l'UE en collaboration avec les Etats membres et le SEAE
- Priorités de partenariat de la Politique européenne de voisinage dont le SEAE dirige les négociations et rend compte de la mise en œuvre
- Apports techniques aux dialogues politiques et sur les droits de l'homme
- Positions politiques et ordres du jour en amont des réunions bilatérales et multilatérales

Le Parlement européen

Le Parlement européen (PE) représente les citoyens de l'Union européenne (UE) et est la seule institution de l'UE élue au suffrage direct. En tout, il compte 705 député.e.s qui sont élu.e.s pour cinq ans. Il dispose de trois pouvoirs principaux :

1. Un pouvoir législatif partagé avec le Conseil de l'UE pour l'adoption et l'amendement des propositions législatives ;
2. Un pouvoir budgétaire partagé avec le Conseil de l'UE ;
3. Un pouvoir de contrôle sur le travail des autres institutions de l'UE.

Comment protège-t-il et promeut-il les droits humains ?

1. Au sein de l'Union européenne

Outils pour la protection et la promotion des droits humains au sein de l'UE

Comment les organisations de la société civile peuvent-elles les mobiliser ?

Le pouvoir législatif

Le PE peut adopter et amender les propositions législatives présentées par la Commission européenne afin de renforcer la protection des droits humains au sein de l'UE ([exemple](#)). Outre les propositions législatives, le PE peut adopter des rapports sur la situation des droits humains au sein de l'UE ([exemple](#)) et sur certaines questions particulières concernant la protection de ces droits dans les Etats membres de l'UE ([exemple](#)).

Chaque fois que le PE a son mot à dire sur une proposition de loi ou rédige un rapport sur un sujet spécifique, vous pouvez apporter des informations et attirer l'attention sur des points particuliers qui sont en rapport ou ont un impact sur les enjeux que vous défendez.

Le pouvoir budgétaire

Le PE donne son avis sur le budget et sur l'allocation de fonds aux instruments financiers. Il peut donc influencer sur leurs objectifs et priorités ([exemple](#)).

Vous pouvez chercher à influencer les député.e.s durant les discussions sur le budget et l'allocation des fonds aux instruments financiers dans le but d'avoir un impact sur la définition des priorités, objectifs, niveaux de financement et critères de ces instruments (tels que le programme Droits, Egalité et Citoyenneté ou le Fonds Asile Migration Intégration).

Le pouvoir de contrôle

Le PE doit être informé et consulté sur la situation des droits humains au sein de l'UE. Les institutions européennes, et en particulier la Commission européenne, font rapport et fournissent des informations au PE sur leurs activités de manière régulière ([exemple](#)) et répondent aux questions parlementaires ([exemple](#)).

Vous pouvez sensibiliser les député.e.s à vos enjeux et proposer des questions qu'ils pourraient soumettre dans le but d'obtenir des réponses à vos problématiques de la part des institutions et organes de l'UE.

Un espace de débat et d'engagement

Dans le cadre des commissions compétentes, le PE organise des auditions publiques ([exemple](#)) en présence des parties intéressées afin d'inscrire des sujets à l'agenda politique, débattre et susciter des prises de conscience.

Vous pouvez assister aux auditions ou les écouter en ligne sur le site internet du PE. En amont de ces auditions publiques, vous pouvez fournir des informations aux député.e.s participant.e.s. Vous pouvez également essayer d'être invité.e à participer aux débats.

L'article 7 du Traité sur l'Union européenne

Quand il existe « un risque clair de violation grave » des valeurs fondamentales de l'UE, le PE peut voter le déclenchement de « l'article 7 » qui prévoit un mécanisme préventif (avertissement) et punitif (sanctions) contre un Etat membre de l'UE ([exemple](#)).

Vous pouvez encourager les député.e.s à discuter de la possibilité de déclencher l'article 7 contre un Etat membre de l'UE, en démontrant que les actions et politiques du pays concerné représentent un « risque clair de violation grave » des valeurs fondamentales de l'UE.

Autres instruments et activités

L'UE peut dénoncer des abus dans des déclarations publiques (via des lettres ou les réseaux sociaux) ([exemple](#)).

Vous pouvez approcher les député.e.s et suggérer l'envoi d'un courrier ou une réaction publique à un problème relevant des droits humains ou l'envoi d'un courrier.

2. En dehors de l'Union européenne

Le PE a un rôle formel décisionnaire plus limité en matière de politique étrangère. Cependant, il a à sa disposition les moyens suivants pour promouvoir les droits humains dans le monde :

Outils pour la protection et la promotion des droits humains en dehors de l'UE

Comment les organisations de la société civile peuvent-elles les mobiliser ?

Le pouvoir législatif

Dans la mesure où la plupart des accords internationaux requièrent l'approbation du PE pour entrer en vigueur, le PE peut superviser leurs négociations et leur mise en œuvre. Il peut proposer des amendements ou bien même bloquer leur ratification pour des motifs liés aux droits humains ([exemple](#)).

Vous pouvez sensibiliser les député.e.s sur les impacts en matière de droits humains d'un accord international afin de les inciter à en faire un examen minutieux, à proposer des amendements ou même à le bloquer.

Le pouvoir budgétaire

Le PE approuve le budget et doit donner son avis sur le budget dédié à la Politique étrangère et de sécurité commune de l'UE (PESC), qui comprend l'allocation de fonds aux instruments financiers utilisés pour la promotion et la protection des droits humains. Il peut ainsi influencer sur leurs objectifs et priorités ([exemple](#)).

Vous pouvez chercher à influencer les député.e.s durant ces processus dans le but d'avoir un impact sur la définition des priorités, objectifs, niveaux de financement et critères de ces instruments (tels que l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme 2014-2020).

Le pouvoir de contrôle

Sur les questions en rapport avec la PESC, laquelle inclut la politique des droits humains, le PE doit être informé et consulté sur les points principaux et sur les choix essentiels. Les député.e.s peuvent donc adresser des questions parlementaires aux autres institutions européennes ([exemple](#)).

Vous pouvez sensibiliser les député.e.s à vos enjeux et proposer des questions qu'ils pourraient soumettre dans le but d'obtenir des réponses à vos problématiques de la part des institutions et organes de l'UE.

Les missions d'observation d'élections constituent un autre outil via lequel le PE peut promouvoir la démocratie, les droits humains et l'état de droit dans le monde. Des délégations parlementaires sont envoyées lors des élections ou des référendums dans des pays tiers ([exemple](#)).

En amont d'une élection ou d'un référendum, vous pouvez demander aux député.e.s d'appuyer l'inscription d'un pays dans la liste des pays prioritaires pour l'observation électorale établie par le SEAE.

Un espace de débat et d'engagement

Les diverses commissions du PE, en particulier la commission des affaires étrangères (AFET) et sa sous-commission « droits de l'homme » (DROI), organisent des auditions publiques pour favoriser une meilleure compréhension d'un large éventail de questions relatives aux droits humains et leur donner une visibilité accrue ([exemple](#)).

Les diverses commissions du PE, en particulier la commission des affaires étrangères (AFET) et sa sous-commission « droits de l'homme » (DROI), organisent des auditions publiques pour favoriser une meilleure compréhension d'un large éventail de questions relatives aux droits humains et leur donner une visibilité accrue.

Autres instruments et activités

Rédiger un rapport, par l'intermédiaire de ses commissions compétentes, est un moyen pour le PE de s'adresser aux autres institutions et autorités européennes, aux gouvernements nationaux ou aux pays tiers pour attirer l'attention sur un sujet particulier et susciter une réponse ([exemple](#)).

Vous pouvez alimenter en informations les député.e.s et les groupes politiques, en ciblant en priorité le/la rapporteur.e et le/la rapporteur.e fictif.ve, puis assurer un suivi.

Des résolutions d'urgence peuvent être prises après les débats d'urgence qui ont lieu durant les sessions plénières du PE les jeudis (une fois par mois). L'objectif est de mettre en lumière des violations flagrantes des droits humains à travers le monde ([exemple](#)).

Vous pouvez suggérer des pays ou des cas particuliers de défenseur.se.s des droits humains aux député.e.s et aux groupes politiques.

Chaque année, le PE décerne le Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit à des militants des droits humains actifs de par le monde ([exemple](#)).

Vous pouvez proposer des noms aux député.e.s et aux groupes politiques.

Les délégations sont des groupes officiels de député.e.s qui développent des relations avec les parlements de pays hors UE, avec des régions ou des organisations. Ils organisent des missions ([exemple](#)), dont des rencontres interparlementaires ([exemple](#)), au cours desquelles des questions relatives aux droits humains peuvent être soulevées.

Vous pouvez cibler les délégations de député.e.s qui sont pertinentes pour votre travail et fournir des informations à leurs membres dans la perspective de leurs rencontres ou visites des pays concernés.

Des déclarations ou des lettres publiques ([exemple](#)) peuvent être adressées aux autorités à propos de violations des droits humains et de cas de défenseur.se.s des droits humains en danger.

Vous pouvez approcher des député.e.s et suggérer une réaction publique sur un problème de droits humains ou bien l'envoi d'une lettre.

Annexe : Acteurs du PE pertinents pour la région euro-méditerranéenne et les droits humains

Les groupes politiques

Les député.e.s siègent en groupes constitués selon leur appartenance politique (il y en a actuellement sept). Chaque groupe politique a des conseillers qui s'occupent d'une ou de plusieurs commissions (ex: conseiller DROI, conseiller LIBE).

Les commissions

Pour préparer les séances plénières, les député.e.s se répartissent entre les commissions spécialisées qui se réunissent une ou deux fois par mois. Les plus importantes pour la région euro-méditerranéenne et les droits humains sont les suivantes :

- Sur les affaires extérieures : la commission des affaires étrangères (AFET) et ses deux sous-commissions « Droits de l'homme » (DROI) et « Sécurité et défense » (SEDE) ; la commission du commerce international (INTA) ; la commission du développement (DEVE) ;
- Sur les affaires intérieures : la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) ;
- Autres commissions importantes : la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres (FEMM) ; la commission des budgets (BUDG) ; la commission du contrôle budgétaire (CONT).

Les intergroupes

Les intergroupes sont des instances non officielles mais qui rassemblent des député.e.s sur des sujets particuliers (ex: l'intergroupe sur les droits des enfants). Ils organisent des discussions informelles et favorisent les échanges avec la société civile.

Les délégations interparlementaires

Les délégations interparlementaires sont des groupes de député.e.s qui développent des relations avec des parlements de pays hors UE, avec des régions ou des organisations, sur les questions de démocratie, de droits humains et d'état de droit. Les plus importantes pour la région euro-méditerranéenne sont les suivantes : la délégation pour les relations avec les pays du Machrek (DMAS), la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb (DMAG), la délégation pour les relations avec Israël (D-IL), la délégation pour les relations avec la Palestine (DPAL), la délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (DMED), la délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie (D-TR).

Les délégations de l'Union européenne

Les délégations de l'UE représentent l'Union européenne dans les pays tiers et auprès des organisations internationales (organisations des Nations unies, le Conseil de l'Europe...). Leur structure est généralement constituée d'un chef de délégation (CdD), qui a le rang d'ambassadeur, parfois d'un chef adjoint et de plusieurs services. Le CdD reçoit des instructions du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et du Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (PESC), mais aussi de la Commission européenne pour les politiques ne relevant pas de la PESC.

Les délégations sont des constructions administratives hybrides qui combinent des tâches diplomatiques et opérationnelles, et qui sont constituées d'une section politique et d'une section chargée des opérations. Ainsi, leur rôle peut être résumé de la façon suivante :

- Un rôle diplomatique et politique : les délégations de l'UE défendent les intérêts de l'UE et assurent la représentation extérieure de la politique étrangère de l'Union auprès des pays tiers et des organisations multilatérales (conduire le dialogue politique, assurer une représentation diplomatique, collaborer avec les missions diplomatiques des Etats membres...)
- Un rôle opérationnel : les délégations de l'UE mettent en œuvre les politiques communes de l'UE (par exemple en matière commerciale, de coopération au développement, et les programmes de développement...).

1. Quelle est leur action en matière de droits humains ?

Sur les questions des droits humains, les délégations de l'UE disposent d'un pouvoir décisionnel et leur rôle est central dans la politique des droits humains de l'EU.

- Les délégations de l'UE peuvent mener des actions diplomatiques en matière de droits humains, notamment par le développement de nombreux contacts

sur le terrain. En effet, chaque délégation de l'UE dispose d'un point focal pour les droits humains, et certaines ont également un officier de liaison en charge des défenseurs des droits humains et/ou un point focal genre.

- Les délégations de l'UE jouent un rôle important dans les analyses politiques et dans l'élaboration des politiques, en particulier du fait de leur rôle de pilotage de la rédaction des stratégies par pays en matière de droits humains et de démocratie. De manière plus générale, leurs analyses et rapports peuvent influencer sur l'élaboration des politiques car ils s'appuient sur les acteurs locaux et rassemblent des informations issues du terrain.
- Elles jouent aussi un rôle clef dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'objectifs politiques, tels que la conception, la mise en œuvre et le contrôle des programmes et des projets financés par l'UE.

2. Que pouvez-vous attendre des délégations de l'UE ?

Les délégations de l'UE disposent d'un certain nombre d'outils spécifiques pour aborder les questions liées aux droits humains, à la fois sur le court et le long terme. Les ONG peuvent entreprendre des actions ciblées et mener des activités de plaidoyer afin de réclamer la mobilisation de ces outils pour améliorer la situation dans un pays donné. Pour la plupart de ces actions, leur interlocuteur est le point focal en charge des droits humains ou le responsable du service politique. De plus, des groupes de travail sur les droits humains sont souvent créés pour réunir le personnel des délégations de l'UE et des ambassades des Etats membres qui travaille sur ce sujet. Quelques-uns des principaux outils communs qui sont à la disposition des délégations de l'UE sont décrits ci-dessous :

Outils et actions des délégations en matière de droits humains : comment les mobiliser ?

OUTILS ET ACTIONS

Diplomatie et mesures préventives

- Les communiqués locaux sur les problèmes des droits humains pour condamner des violations en cours ou pour prendre position sur un cas individuel. Vous devez contacter la délégation de l'UE dans les meilleurs délais après la survenue de l'incident ou de la violation.
- Les démarches diplomatiques consistent en des déclarations ou interpellations confidentielles émises par l'UE à l'attention du pays hôte. Elles sont particulièrement pertinentes pour les cas graves ou urgents. Vous pouvez plaider pour le recours à cet outil en précisant à quelles autorités la délégation de l'UE devrait s'adresser et en détaillant précisément les problèmes à soulever.
- L'observation de procès. Vous pouvez détailler vos préoccupations à la délégation de l'UE en l'incitant à assister au procès et même à publier une déclaration à son propos.
- Visiter une victime de violation des droits humains en détention. Vous pouvez préciser vos préoccupations concernant l'état de santé de la victime - par exemple un.e défenseur.se des droits humains (DDH) en prison – et encourager vivement la délégation de l'UE à le/la visiter en prison.

Analyse

Vous pouvez apporter des contributions (tels que des documents d'information ou des recommandations) pour influencer sur les processus listés ci-dessous et militer pour la prise en compte de sujets particuliers, ou bien simplement obtenir des informations sur leur contenu :

- Les stratégies par pays en matière de droits humains et de démocratie (les délégations de l'UE sont responsables du travail de rédaction, en collaboration avec les ambassades des Etats membres et le SEAE)
- Les priorités de partenariat de la Politique européenne de voisinage (PEV) (les délégations de l'UE participent à leur rédaction, à leur mise en œuvre et aux rapports de suivi; la PEV inclut des engagements en matière de liberté d'association, d'expression, de réunion et de droit à un jugement équitable ; « la clause droits humains » des accords d'association)
- Rapports réguliers aux départements géographiques et thématiques du SEAE
- Rapports réguliers aux délégations de l'UE auprès des organisations internationales
- Les dialogues sur les droits humains traitent de problèmes d'actualité et des problèmes structurels d'un pays. L'UE et le pays partenaire fixent conjointement l'ordre du jour des réunions. Les délégations de l'UE sont censées organiser des réunions de consultation avec la société civile en amont des réunions des sous-commissions ainsi que des réunions de débriefing a posteriori. Vous pouvez contacter la délégation de l'UE pour demander des informations sur la réunion, inscrire un point particulier à l'ordre du jour et réclamer des consultations et débriefings, s'ils ne sont pas déjà organisés.

Projets et subventions

L'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme 2014-2020 (IEDDH) : les délégations de l'UE déterminent les priorités thématiques des appels à projets locaux (vous souhaitez peut-être participer à la définition des priorités thématiques en apportant des contributions). Elles peuvent aussi accorder de petites subventions pour les DDH (vous pouvez plaider pour que des DDH en danger reçoivent des financements). Cependant, la période d'application de l'IEDDH s'achèvera en décembre 2020 et son champ d'action sera transféré à l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI), plus large.

Prises de contact

Vous pouvez contacter la délégation de l'UE pour être invité.e aux réunions listées ci-dessous. Si vous n'y êtes pas associé.e, vous pouvez apporter des contributions ou militer pour la prise en compte de certains sujets, ou bien simplement obtenir des informations sur l'ordre du jour de la réunion :

- Les réunions avec la société civile dans le cadre des visites de hauts responsables de l'UE
- Les réunions avec des représentant.e.s de la société civile et des DDH
- Les réunions avec des acteurs politiques sur la question des droits humains
- La réunion mensuelle des chefs de mission : être invité.e en tant qu'intervenant.e pour apporter un éclairage sur certains sujets

Coordination et travail avec les instruments de politique étrangère de l'UE

Vous pouvez apporter des contributions et militer pour la prise en compte de certains sujets, ou bien simplement obtenir des informations sur les réunions suivantes ou sur le contenu des politiques qui s'y rapportent :

- La coordination des activités en matière de droits humains des Etats membres
- La coordination avec des pays tenant des positions similaires (ex: Norvège, Suisse, Canada, le Royaume-Uni)
- La coordination avec les délégations de l'UE auprès des organisations internationales
- La rencontre annuelle des points focaux en charge des droits humains à Bruxelles
- Les réunions et consultations régulières avec des représentants du Parlement européen, et notamment avec les eurodéputé.e.s

La Commission européenne

La Commission européenne (CE) est l'organe exécutif, politiquement indépendant, de l'Union européenne (UE). Sa mission est de représenter et de préserver les intérêts de l'UE dans son ensemble.

La CE a trois rôles clefs :

- Elle soumet des propositions législatives au Parlement et au Conseil de l'UE, et travaille avec la Cour de justice de l'Union européenne pour garantir l'application de la législation ;
- Elle gère et met en œuvre les budgets, les politiques et les programmes de l'UE, qui sont adoptés par le Parlement européen et par le Conseil de l'UE ;
- Elle représente l'UE à l'étranger via son Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (HR/VP), mais également dans des domaines tels que la politique commerciale, la coopération au développement ou l'aide humanitaire

Elle se compose d'une Présidente de la Commission et de 26 commissaires (un par pays), chacun.e responsable d'un portefeuille. Le Conseil européen nomme le/la Président.e de la CE, qui, à son tour, désigne les commissaires, qui doivent être recevoir l'assentiment du Parlement. Entrée en fonction en décembre 2019, [l'actuelle Commission](#) restera en place jusqu'en 2024.

Une fois confirmé.e dans ses fonctions, chaque commissaire recrute un cabinet composé d'un petit nombre de conseillers qui l'assistent dans son domaine/portefeuille politique pour la préparation des décisions de la Commission.

A part les cabinets des commissaires, le fonctionnement quotidien de la Commission est assuré par son personnel (avocats, économistes...) et s'organise autour de départements connus sous le nom de directions générales (DG), chacune étant placée sous la responsabilité d'un.e ou de plusieurs commissaires.

Quelle est l'action de la CE en matière de droits humains ?

La politique extérieure de l'UE est principalement pilotée par le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, également Vice-président de la Commission européenne (HR/VP). Cette politique institue le respect des droits humains et de l'état de droit comme les fondements de la coopération internationale de l'UE. (Pour plus d'information sur le rôle du HR/VP et du SEAE en matière de droits humains, référez-vous à la section consacrée au SEAE).

Cependant, comme indiqué dans l'annexe ci-dessous, d'autres commissaires sont responsables de politiques et d'instruments qui peuvent clairement avoir un impact sur la protection et la promotion des droits humains dans le monde. Voici quelques-uns de ces instruments et politiques :

- La Politique européenne de voisinage (PEV), une politique régionale mise en œuvre de manière bilatérale, qui définit les relations de l'UE avec deux zones géographiques de son voisinage : le Sud et l'Est. Au travers de financements, l'UE aide à la promotion de la bonne gestion des affaires publiques, de l'état de droit et de la protection des droits humains ;
- L'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme 2014-2020 (IEDDH), un fonds spécialement destiné aux ONG des droits humains et à la société civile, ainsi qu'à d'autres financements thématiques ;
- L'Agenda européen en matière de migration, qui traite de toutes les dimensions relatives à la migration, dont celles qui sont extérieures à l'UE ;
- La clause « droits de l'homme » figurant dans les accords commerciaux, laquelle autorise l'UE à prendre des mesures appropriées, telles que la suspension totale ou partielle des relations commerciales avec un pays en cas de violations graves des droits humains ou des principes démocratiques.

Comment les organisations de la société civile peuvent-elle mobiliser la CE ?

Développer des relations avec les commissaires et leur cabinet

Identifiez le commissaire intervenant dans le champ politique sur lequel vous travaillez ainsi que les membres de son cabinet responsables. Une fois ces informations recueillies, vous pouvez adresser une lettre ou un e-mail précisant vos préoccupations. Obtenir un rendez-vous avec le commissaire ou son cabinet est même préférable, quoiqu'assez difficile en raison de leurs contraintes d'agenda et des nombreuses demandes de rendez-vous qu'ils reçoivent.

Développer des relations avec le personnel clef des directions générales

Identifiez la direction générale compétente, le service et les membres du personnel qui ont des responsabilités ou de l'influence sur les questions qui vous préoccupent. Comme indiqué précédemment, vous pouvez adresser une lettre précisant vos préoccupations ou bien obtenir un rendez-vous. Vous pouvez trouver leurs coordonnées dans l'annuaire de l'UE (« [Whoiswho](#) »).

Participer aux consultations et initiatives proposées par la Commission européenne

Selon l'article 11 du Traité sur l'Union européenne, la Commission a le devoir de consulter les citoyens et les représentants d'associations dans tous les champs d'action de l'Union. Les consultations publiques représentent une opportunité de partager des informations et des points de vue. Elles ont souvent lieu quand la Commission prépare une initiative politique ou évalue les interventions existantes.

Commissaires et directions générales pertinents pour la région euro-méditerranéenne

- **Olivér VÁRHELYI, Commissaire en charge du voisinage et de l'élargissement**
DG du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR)
- **Josep BORRELL FONTELLES, Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité**
Service européen pour l'action extérieure (SEAE) (voir les pages sur le SEAE)
- **Ylva JOHANSSON, Commissaire en charge des affaires intérieures et Margaritis SCHINAS, Commissaire chargé de promouvoir le mode de vie européen**
DG de la migration et des affaires intérieures (DG HOME)
- **Phil HOGAN, Commissaire en charge du commerce**
DG du commerce (DG TRADE)
- **Jutta URPILAINEN, Commissaire en charge des partenariats internationaux**
DG de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO)
- **Didier REYNERS, Commissioner for Justice**
DG Justice (DG JUST)

Le Conseil européen

Le Conseil européen est une institution de l'Union européenne (UE) qui rassemble, au moins quatre fois par an, les plus hauts responsables politiques des Etats membres de l'UE, tels que les Premiers ministres et les Président.e.s, ainsi que le Président du Conseil européen, la Présidente de la Commission européenne et le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Il définit les orientations et les priorités politiques générales de l'UE. Les décisions sont majoritairement prises par consensus, soit, de manière traditionnelle, par l'adoption de conclusions qui identifient des sujets de préoccupation, des mesures à prendre et des buts à atteindre ([exemple](#)). Le Conseil européen est assisté dans son travail par le secrétariat général du Conseil.

En juin 2019, le Conseil européen a adopté un nouveau [programme stratégique](#) (2019-2024) définissant les domaines prioritaires sur lesquels porteront les actions et les efforts de long terme de l'UE.

1. Quelle est son action en matière de droits humains ?

Le Conseil européen n'a pas d'outils ou de procédures spécifiques en rapport avec les droits humains. Cependant, au cours des discussions sur un thème, un pays ou une région, des questions relatives aux droits humains, à l'état de droit ou à la démocratie peuvent être soulevées puis retranscrites dans les conclusions, assorties de propositions de mesures à prendre ou de positions politiques à tenir ([exemple](#)).

Comme le Conseil européen définit les priorités générales de l'UE, le nouveau programme stratégique 2019-2024 met notamment l'accent sur la promotion et la protection des droits humains et de la démocratie, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de l'UE.

2. Que pouvez-vous attendre du Conseil européen ?

L'attente principale que vous pouvez formuler à l'égard du Conseil européen est la prise en compte des enjeux et des préoccupations que vous défendez dans ses discussions et conclusions. Etant donné que le Conseil européen rassemble les Premiers ministres et Président.e.s des 27 pays de l'UE, la manière la plus efficace d'exercer une influence consiste à mener des actions de plaidoyer en direction de ces pays, principalement au plus haut niveau (cabinet du Premier ministre ou du/de la Président.e, leurs ministres clefs et leur cabinet, les représentants permanents auprès de l'UE...), par exemple en essayant d'obtenir un rendez-vous ou bien en adressant un courrier en amont de la rencontre du Conseil européen.



EuroMed Rights
EuroMed Droits
الأورو-متوسطية للحقوق